



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

# La Maison de la Justice et du Droit

Troyes

La Maison de la Justice & du droit est un lieu d'accès au  
droit gratuit et confidentiel.

Elle a pour mission d'être un lieu d'accueil, d'information,  
d'écoute, de faciliter l'accès au droit, à l'aide aux victimes et  
d'assurer une permanence judiciaire pour le traitement de la  
petite délinquance quotidienne.

Vous pouvez y trouver des informations sur vos droits et  
obligations auprès de professionnels (Médiateurs, Conciliateurs,  
Juristes, Avocats...).

Si vous souhaitez résoudre vos problèmes et y trouver des  
solutions (informations juridiques, litiges, conflits, agressions...)



## CONTACTEZ NOUS

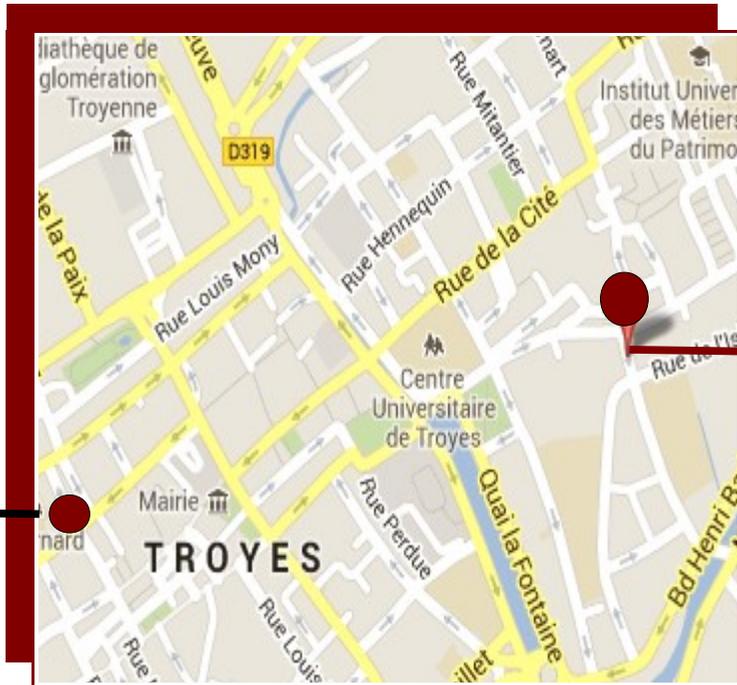
### La Maison de la Justice & du Droit

4 rue de Jaillard  
10 000 TROYES

Tél: 03 25 83 18 90  
[mjd-troyes@justice.fr](mailto:mjd-troyes@justice.fr)

Jours et horaires d'ouverture  
**Du lundi au vendredi**  
**9h00-12h15- 13h45-17h00**

(Fermée pendant les vacances scolaires, hors juillet)



### Maison de la Justice & du Droit

4 rue de Jaillard  
10 000 TROYES

Tél: 03 25 83 18 90

[mjd-troyes@justice.fr](mailto:mjd-troyes@justice.fr)

Adresse postale

### Maison de la Justice et du Droit

Tribunal de Grande Instance

83 rue du Général de Gaulle CS 60384 10 0026 TROYES Cedex

## Permanences

### Les Avocats du Barreau de l'Aube

Pour bénéficier d'une consultation gratuite avec un avocat, vous devez être accessible à l'aide juridictionnelle totale.

#### Sur Rendez-vous

Le vendredi tous les 15 jours  
de 14h30 à 16h15  
suivant le calendrier

### Les Juristes du Centre d'Information sur les Droits de Femmes et de la Famille

Les juristes du CIDFF vous informent de manière personnalisée, vous guident dans vos démarches dans divers domaines juridiques, de l'emploi et de l'insertion sociale.

#### Sur Rendez-vous

Permanence mensuelle le  
de 09h00 à 12h00

### Les Juristes du Conseil Départemental d'Accès au Droit

Les juristes du CDAD vous informent de vos droits et obligations dans tous les domaines du droit et peuvent vous orienter vers leurs partenaires ( huissiers de justice, notaires...).

#### Sur Rendez- vous suivant le calendrier

### Le Délégué du Défenseur des droits

Le délégué du défenseur des droits intervient pour:

- La médiation avec les services publics (vous êtes en litige avec une administration, un service public, une collectivité),
- La défense des droits de l'enfant,
- La lutte contre la discrimination, les inégalités comme l'origine, le handicap dans les domaines de l'emploi, du logement et de l'éducation.

#### Sur Rendez-vous

Les mercredis de 14h00 à 16h00

### L'écrivain public

Vous avez besoin d'aide dans la rédaction de courriers administratifs ou juridiques, l'écrivain public peut vous aider.

#### Sur Rendez- vous

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardis  
de 10h00 à 12h00

### Les Conciliateurs de justice

Le conciliateur peut vous aider à trouver une solution amiable sur tous types de litiges civils et commerciaux (voisinage, propriétaire- locataire, artisan-entreprise, fournisseur de communication...).

#### Sur Rendez-vous

Les mardis de 9h30 à 12h00  
Les jeudis de 14h00 à 16h00

### Association Auboise d'Aide aux Victimes d'Infractions de Médiations Pénales et de Réinsertion Sociale

Vous êtes victimes de violences volontaires, d'un accident de la circulation, d'une agression sexuelle, de vandalisme ou de toute infraction pénale, un juriste vous informe sur vos droits, l'AVIM-RS vous propose aussi un accompagnement psychologique, vous explique le fonctionnement judiciaire et vous aide dans vos démarches pendant toute la procédure pénale.

Permanences au siège  
de l'AVIM-RS sur RDV

### Association Tutélaire 10-51 / AT 10-51

Informations sur la protection juridique des personnes ( tutelle, curatelle, sauvegarde de justice)

#### Sur Rendez-vous

AT10-51 le 1<sup>er</sup> mercredi de  
9h00 à 12h00

## Activité judiciaire

### Les délégués du Procureur de la République

Ils sont en charge de mettre en oeuvre des mesures alternatives aux poursuites pénales à l'égard de personnes qui ont commis une infraction ( rappel à la loi, mesure de réparation ou composition pénale).

#### Sur Convocations

## Renseignements

Vous avez besoin d'un imprimé, de retirer un dossier (requête auprès du juge aux affaires familiales, aide juridictionnelle, rectificatif d'état civil...), n'hésitez pas à les demander à la **Maison de la Justice & du Droit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 17h00**

[mjd-troyes@justice.fr](mailto:mjd-troyes@justice.fr)